

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE LA DELIBERATION 82-2019

Budget annexe SPANC DM n°2-2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 décembre 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	24	2	4	4

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GARDELLE Bruno, GLANGÉAUD Delphine, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian

Membres ayant donné pouvoir : MUZETTE Thierry donne pouvoir à LENOBLE Monique, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PERDUCAT Daniel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BIDAUD Jean-Michel, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel

Absents : MENUCELLI Thierry, DUPUY Nathalie, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

FINANCES

Délibération n°82bis-2019 - Budget annexe SPANC – Décision modificative n°2-2019 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 82-2019

Monsieur le Président vous propose un projet de décision modificative n° 2 – 2019 pour le Budget annexe SPANC. Cette décision modificative a pour objet des virements de crédits budgétaires.

Le projet de décision modificative est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	DETAIL	FONCTION	MONTANT
6411	REMUNERATION TITULAIRE	020	+ 150 €
TOTAL CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL			+ 150 €

ARTICLES	DETAIL	FONCTION	MONTANT
658	Subvention aux personnes de droit privé	020	- 150 €
TOTAL CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			- 150 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 0,00 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- ADOPTER la décision modificative n° 2 – 2019 pour le Budget annexe SPANC comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 décembre 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président

17 DEC. 2019

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

17 DEC. 2019

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
17120 EYMOUTIERS